Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260603-AR2024_130-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	33

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 1

N° de la délibération
2024-130

L'an 2024, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 19 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 19 septembre 2024.

Présents (28): **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, PENSIVY Patricia, BOULZENNEC Isabelle, GUILLEMOT Hélène, KERFERS Jocelyne, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle

MM : BERNARD Jo, BOULANGER Vincent, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, COGEN Dominique, FAUCHEUX Olivier, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE CAM Alain, LE GOFF Bruno, LE MOROUX Cédric, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, URIEN Patrick.

Absent(s) ayant donné procuration (5) :
AUFFRET Ludovic au profit de Olivier Faucheux, LE FER Etienne au profit de COTTY Stéphane, LE GUEN Annie au profit de QUILTU Jacques, LE LOUARN Eric au profit de LE MOROUX Cédric, YVINEC Jérôme au profit de LE GUERN Isabelle

Absents: 0

A été nommé secrétaire : GALGUEN Mickaël

ZAC de la Métairie Neuve : aménagement du Parc évènementiel - Demande de subventions

Poher communauté a engagé la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation mixte, économique et évènementielle dans le cadre d'une procédure de ZAC, sur le secteur de la Métairie Neuve à Carhaix-Plouguer (29), avec pour objectif de disposer de nouvelles capacités d'accueil économique et de conforter le site évènementiel de Kerampuilh. Avec près de 50 hectares de terrains, le futur parc d'activités de la Métairie Neuve est destiné à devenir le poumon économique et évènementiel du Centre Finistère

Au total, environ 46 ha ont été retenu dans le périmètre de ZAC dont 26 ha sont réservés pour le futur parc évènementiel de Kérampuilh qui permettront d'accueillir une activité temporaire liée à l'organisation d'évènements.

L'opération comprends la construction d'un diffuseur qui viendra conforter l'accessibilité du futur parc évènementiel de Kérampuilh en fluidifiant et sécurisant l'accès aux différents évènements, notamment lors des festivals.

Les études préliminaires et les terrains ont été acquis. Une première phase de fouilles archéologiques préventives a démarré en juin 2024, une deuxième phase de fouilles est sur le point de démarrer et devraient être terminées pour le 31 décembre 2025. Le diffuseur sera réalisé dans un second temps, après les fouilles.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260603-AR2024_130-DE

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses H.T.		**Recettes H.T.**	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etudes, maîtrise d'œuvre et suivi	**95 295, 50 €**	**Subventions D.R.A.C. 25% fouilles**	**233 700, 48 €**
Acquisitions et frais associés	**749 617, 96 €**	**Département Pacte Finistère 2030** **Volet 2 et 3**	**600 000, 00 €**
Fouilles archéologiques préventives	**934 801, 95 €**	**Subventions ETAT**	**600 000, 00 €**
-Tranche ferme	823 365, 95 €		
-Tranche conditionnelle n°1- nécropole	33 004, 40 €	**Subventions REGION**	**600 000, 00 €**
-Tranche conditionnelle n°2- reste humains	20 919, 60 €		
-Tranche conditionnelle n°3- Horizons stratifiés pré ou protohistoriques	34 694, 40 €		
-Tranche conditionnelle n°4 -structure complexe	22 817, 60 €		
Aménagement diffuseur	**3 414 637, 00 €**		
Frais divers (impôts, frais financiers, assurances, communication…)	**20 000, 00 €**	**Reste à charge Poher communauté**	**3 180 651, 93 €**
TOTAL DEPENSES	**5 214 352, 41 €**	**TOTAL RECETTES**	**5 214 352, 41 €**

Vu l'avis du bureau communautaire du 12 Septembre 2024

Le Conseil **Communautaire approuve avec 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (**BOUSSARD Laure**) la demande d'une aide financière telle que présentée ci-avant et autorisent la sollicitation de la D.E.T.R. et/ou de la D.S.I.L. ainsi que tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des subventions pour cette opération » ainsi que sur le plan de financement au niveau de ETAT « DETR-DSI ».**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 03 octobre 2024
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260603-AR2024_130-DE